

FONDATION
LÉOPOLD BELLAN

PÔLE HOSPITALIER
LÉOPOLD BELLAN DE PARIS

NOTRE HÔPITAL

Hôpital Gériatrique Léopold Bellan
du 14ème

Livret d'accueil Patient



Sommaire

MOT DE LA DIRECTRICE	02	LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DES SOINS	11
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉTABLISSEMENT	03 - 05	VOS DROITS	12
NOS SERVICES - NOTRE ORGANISATION	06	VOS DONNÉES	13
LES ÉQUIPES	07	DES REMARQUES ?	14
LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES	08	LES TRANSPORTS ET L'ACCÈS	15
VIE QUOTIDIENNE ET BIEN-ÊTRE	09	JEU COGNITIF	16
RÈGLES, SÉCURITÉ ET ACCOMPAGNEMENT	10		
Voir un médecin, horaires de visite...			

Madame, Monsieur,

Vous allez être accueilli(e) au sein de notre établissement hospitalier.

Un séjour à l'hôpital n'est jamais un moment facile, et nous en avons pleinement conscience. Ce livret d'accueil a été conçu pour vous aider à mieux comprendre le déroulement de votre prise en charge et à faciliter votre séjour.

Nos équipes médicales, soignantes et administratives sont engagées chaque jour pour vous accompagner avec professionnalisme, attention et respect, dans les meilleures conditions possibles.

Vos remarques et suggestions sont précieuses : elles nous permettent d'améliorer continuellement la qualité de nos services. Nous vous remercions de bien vouloir compléter le questionnaire de satisfaction et de le déposer à l'accueil lors de votre départ.

Je vous adresse au nom de l'ensemble des équipes, tous nos vœux de rétablissement.

Aurélie TIMSIT-SROUSSI

Directrice

Qui Sommes-Nous ?

Le Pôle Hospitalier Léopold Bellan de Paris est un Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC) à but non lucratif depuis 1973.

Hôpital de proximité à taille humaine de 210 lits et places, il est composé de deux sites géographiques :

L'Hôpital de Prévention et de Réadaptation de Paris 10ème, est un hôpital de jour en demi-journée spécialisé en rééducation et réadaptation

L'Hôpital Gériatrique Léopold Bellan de Paris 14ème : propose des hospitalisations complètes et de jour spécialisées en gériatrie.

L'Hôpital Gériatrique du 14ème

Notre site de 110 lits et places dédié exclusivement à la gériatrie accompagne et prend en charge les personnes âgées à toutes les étapes de leur parcours de santé.

Tête de filière gériatrique Paris-Sud, il apporte une expertise certaine et propose une offre complète, qu'il s'agisse de prévention (consultations mémoires), d'ambulatoire (hôpitaux de jour aigu et de réadaptation), situation d'hospitalisation aiguë (hospitalisation complète pour le champ Médecine (MCO), situation d'hospitalisation de rééducation et de réadaptation, hospitalisation complète pour le champ SMR. Au-delà d'une offre en son sein, l'établissement intervient également avant l'arrivée dans nos unités d'hospitalisation avec une équipe mobile intra-hospitalière et au sein des EHPAD avec une équipe mobile extra-hospitalière.

Ainsi, l'établissement est organisé en deux parcours / services avec des expertises spécifiques et chacun composé de différentes unités : le parcours de Gériatrie-Gérontologie et le parcours de Neuro-Gériatrie.

Le service de Neuro-Gériatrie Consultations et Hospitalisation De Jour

L'Espace imagine

L'espace ambulatoire ou espace IMAGINE (Interprofessionnel, Mémoire, Autonomie, Gestes, Intégration, Nutrition, Équilibre) comprend les consultations, l'hospitalisation de jour, ainsi que l'Equipe Mobile Extra-Hospitalière et la télémedecine auprès des EHPAD du territoire, avec une spécialisation sur les troubles psycho-comportementaux des pathologies neuro-évolutives.

- **Consultation mémoire de territoire labellisée**
- **Hospitalisations De Jour**
 - **L'Hôpital De Jour d'Evaluation (MCO)** propose des bilans pour les troubles de mémoire, les chutes et troubles de l'équilibre, les altérations de l'autonomie etc ...
 - **L'Hôpital De Jour de Réadaptation (SMR)** propose différents programmes de réadaptation pour des patients ayant des fragilités, notamment une pathologie neuro-évolutive, et/ou des problématiques gériatriques plus générales et parfois intriquées.



L'Equipe Mobile Extra-Hospitalière et Télémédecine

L'équipe apporte un avis neuro-gériatrique, accompagne les résidents et les professionnels d'EHPAD, notamment sur les troubles psycho-comportementaux, afin de prévenir les situations de crise.

Le service de Neuro-Gériatrie Hospitalisation complète

L'Unité d'Évaluation Neuro-Gériatrique (UENG) MCO

accueille des patients pour des évaluations diagnostiques et/ou thérapeutiques (troubles cognitifs modérés, perte d'autonomie, troubles de la marche et/ou de l'équilibre..).

L'Unité de Neuro-Gériatrie aigüe (NGa) MCO unité protégée

accueille des patients ayant une décompensation aigüe ou sub aigüe sur une pathologie neuro-évolutive, pour diagnostiquer les pathologies en cause, adapter les thérapeutiques.

L'Unité Cognitivo-Comportementale (UCC) SMR, unité protégée

accueille pour une réhabilitation des patients ayant des symptômes psycho-comportementaux d'une pathologie neuro-évolutive, en situation stabilisée, en dehors des indications de court séjour et de psychiatrie. L'accent est mis sur les interventions non médicamenteuses, notamment en ateliers de groupe, par une équipe pluridisciplinaire formée. L'objectif est le retour au domicile antérieur, avec une orientation et un accompagnement sur le projet de soins et de vie.

Le service de Gériatrie-Gérontologie

L'Unité de Gériatrie aigüe (UGA)

accueille les patients pour une mission diagnostique et thérapeutique au moment d'une pathologie somatique aigüe.

L'Unité Post-Opératoire Gériatrique (UPOG)

accueille des patients âgés de plus de 75 ans opérés d'une fracture du col du fémur directement après la salle de réveil de l'Hôpital Paris Saint-Joseph.

L'Unité de Soins Médicaux et de Réadaptation Gérontologiques (SMRG)

accueille des patients pour la réadaptation après un séjour aigü quand il y a une indication médicale.

L'objectif est le retour au domicile antérieur, avec une orientation et un accompagnement sur le projet de soins et de vie.

L'Equipe mobile de gériatrie intra hospitalière

L'équipe a pour mission d'apporter un avis gériatrique aux patients âgés hospitalisés dans des services d'aigus de l'Hôpital Paris Saint-Joseph.

LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

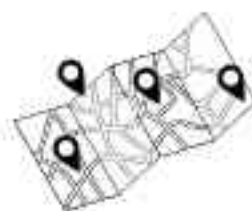
Le Pôle Hospitalier Léopold Bellan de Paris appartient au secteur privé solidaire et fait partie des plus de 80 établissements et services de

la Fondation Léopold Bellan

Elle accueille et accompagne les personnes à travers plusieurs champs :
des très jeunes enfants aux personnes âgées



+ de 80 établissements et services Services médicaux, médico-éducatifs, médico-professionnels, foyers d'hébergement ou établissements d'aide par le travail et résidences médicalisées



Implantation

En Ile-de-France, Centre-Val de Loire, Hauts-de-France



Qui ?

2700 professionnels au service des publics accueillis et suivis

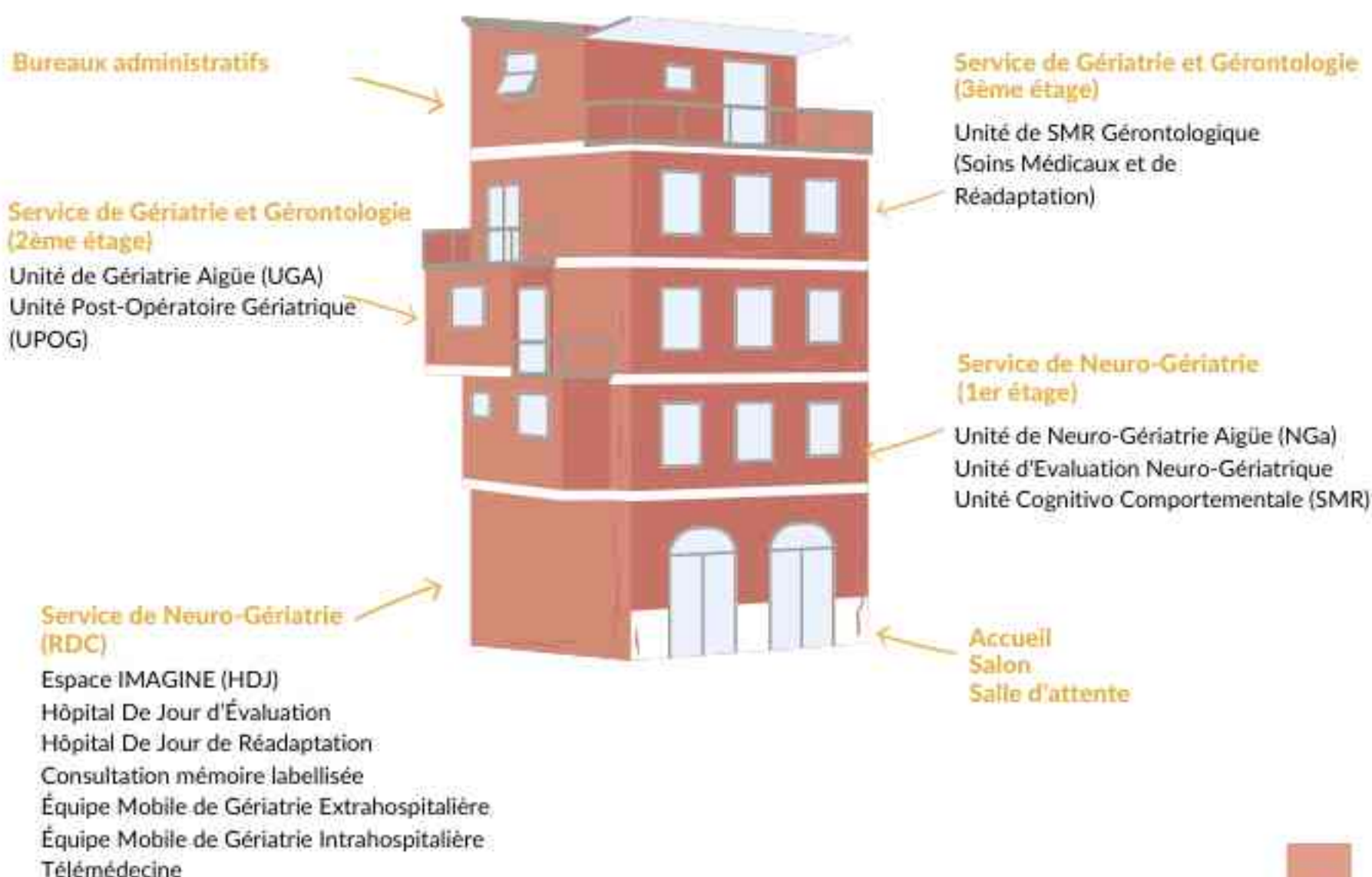


*Nous sommes une institution laïque à but non lucratif.
La Fondation Léopold Bellan accueille ou accompagne, sans distinction d'origine, d'appartenance religieuse ou de moyens, les personnes qui la sollicitent. Son action repose sur des valeurs de solidarité, de fraternité, de respect de la personne dans son altérité et son intégrité.*

Nos services Notre organisation

Nos services sont diversifiés et organisés en filières et unités spécifiques pour répondre au mieux aux besoins et aux différentes problématiques rencontrés par les patients au cours de leurs pathologies aiguës ou chroniques (consultations, hôpital de jour, hospitalisation complète, équipes mobiles et télémédecine).

Pour vous repérer



Les équipes à qui vous adresser

Chaque professionnel porte un badge de couleur indiquant son nom et sa fonction :

- Rouge : Professionnels médicaux (référénts médicaux, médecins, internes)
- Bleu : Professionnels paramédicaux: Les cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, agents de services hospitaliers, rééducateurs, assistantes sociales
- Vert : L'ensemble du personnel administratif, technique et logistique



Le **médecin, référent médical de service coordonne** l'équipe médicale pour les prescriptions, les examens et les soins qui vous sont destinés.



Les **médecins spécialisés** en gériatrie, vous prennent en charge, secondés par des internes en médecine.



Les **secrétaires médicales** tiennent à jour les dossiers médicaux et organisent les rendez-vous avec les médecins du service



Les **assistantes sociales** peuvent vous guider et vous accompagner dans vos démarches auprès des organismes sociaux ou administratifs et peuvent aider à organiser le retour à domicile. Elles reçoivent les familles sur rendez-vous.



Les **diététiciens** adaptent votre alimentation au régime qui vous est prescrit et sont acteurs dans l'éducation et la prévention.



Les **enseignants en activité physique adaptée** vous accompagnent dans une activité physique en fonction de vos possibilités.



Les **psychomotriciens** vous accompagnent pour vous réapproprier vos émotions et votre corps.



Les **cadres de santé, cadre de rééducation avec la coordinatrice des soins** assurent le lien entre toutes les équipes afin de fluidifier le bon déroulement de votre séjour et de vos soins.



Les **infirmiers** dispensent les soins et participent à l'évaluation des problèmes de santé.



Les **aides-soignants** prennent en charge vos soins d'hygiène générale et de confort et l'entretien de votre environnement proche.



Les **agents des services hospitaliers** assurent le service des repas et l'entretien des locaux.



Les **masseurs-kinésithérapeutes** interviennent, si votre état de santé le nécessite. Ils vous aident à maintenir ou à restaurer vos mouvements et vos capacités fonctionnelles.



Les **ergothérapeutes** développent votre autonomie et adaptent votre quotidien.



Les **psychologues et neuropsychologues** sont à votre écoute et évaluent vos capacités cognitives.

De nombreux autres métiers concourent à ce que votre séjour se passe pour le mieux : les agents des admissions, les agents d'accueil, les techniciens, les professionnels des ressources humaines, de la qualité et de la gestion des risques, des finances...

Les formalités administratives

Les formalités administratives se font au service des admissions et peuvent être réalisées par vous-même ou un proche.

Les documents et informations demandés sont indispensables pour vous identifier, assurer la constitution de votre dossier et permettre la prise en charge possible par la Sécurité sociale.

1. Régler d'éventuels frais de séjour (ticket modérateur, le forfait journalier, etc) ;
2. Obtenir un bulletin de situation précisant la durée de votre hospitalisation ;
3. Récupérer votre facture détaillée et procéder à son règlement.

Si vous êtes couvert par la Sécurité sociale :

- Hospitalisation liée à une affection de longue durée (ALD), un accident de travail ou une invalidité : votre séjour est pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale, mais vous devez payer le forfait journalier, sauf si votre mutuelle ou un autre organisme le couvre.
- **Autres cas :** La Sécurité sociale couvre 80 % des frais. Vous payez les 20 % restants (ticket modérateur) et le forfait journalier, sauf si votre mutuelle ou un autre organisme les prennent en charge.

Si vous n'êtes pas couvert par la Sécurité sociale :

- Vous devez payer un acompte avant votre admission, basé sur la durée estimée de votre séjour. Les acomptes versés sont déduits du coût total.
- Vous pouvez contacter le service social pour ouvrir vos droits.

Afin d'assurer la continuité de la prise en charge, un dossier de sortie vous est remis avec toutes les pièces nécessaires notamment les prescriptions et la lettre de liaison à la sortie. Ces documents seront également intégrés à votre espace santé (espace ouvert automatiquement par l'Assurance maladie permettant le partage des informations médicales).

Vie quotidienne et bien-être



La télévision

Pour activer la télévision de votre chambre, vous pouvez en faire la demande auprès du standard du lundi au vendredi, durant les horaires indiqués.

Les repas



Les diététiciennes contrôlent les régimes prescrits. Merci de ne pas apporter d'aliments extérieurs sans autorisation médicale. Vos habitudes alimentaires sont respectées dans la mesure du possible.

Les aides-soignants vous aident à choisir vos menus, disponibles 3 jours après commande.

Repas : petit-déjeuner 8 h, déjeuner 12 h, dîner dès 18 h.

Un distributeur de boissons et friandises est au rez-de-chaussée.



Les affaires personnelles

Apportez votre linge et nécessaire de toilette. L'hôpital ne fournit pas le linge ni l'entretien de vos effets personnels.



Les boissons alcoolisées et produits toxiques sont interdits.



Interdiction de fumer dans l'enceinte de l'établissement.



Le coiffeur, soins esthétiques...

Vous pouvez faire appel à un coiffeur, esthéticienne ou pédicure externe en informant le cadre de santé. Les prestations sont à votre charge et doivent respecter les horaires de soins et visites. Des contacts habituels sont affichés dans les services.



Règles d'hygiène

Lavez-vous les mains en arrivant et en partant avec les solutions hydro-alcooliques mises à disposition.



L'usage du portable est réglementé : merci de l'utiliser discrètement.

Pour obtenir une ligne téléphonique en chambre, contactez le standard (lun-ven). Une caution est demandée et restituée après paiement de la facture. Pour seulement recevoir des appels, donnez le numéro du standard : il vous transférera les appels de 8h à 21h.



Transports

Les transports sanitaires (ambulance ou véhicule léger) sont pris en charge sur prescription médicale pour retour à domicile, des examens ou transferts. Les autres transports restent à votre charge. Assurez-vous d'avoir une prescription avant toute hospitalisation ou consultation. Les surcoûts pour ambulance bariatrique ne sont pas pris en charge. Il est recommandé de se faire accompagner par un proche à la sortie.

Règles, sécurité et accompagnement



Visites : horaires et règles

Tous les jours de 13h30 à 19h30, limitées à 2 personnes par chambre et interdites aux moins de 15 ans, sauf avis médical.



Rencontrer le médecin

Vos proches peuvent rencontrer le médecin, avec votre accord, lors de vos consultations programmées.



Bénévoles et associations

Des associations de bénévoles interviennent dans notre établissement ainsi que des volontaires en service civiques. Leurs actions sont affichées au sein de l'établissement. Ils proposent notamment le prêt de livres une à deux fois par semaine.



Respect du personnel de l'établissement (pas d'agressivité, d'incivilités, de propos racistes, d'intimidations, de menaces, ...)

Toute agression ou harcèlement vis-à-vis du personnel ou d'un autre patient est susceptible de faire l'objet d'un dépôt de plainte auprès des services de police ou des autorités judiciaires.



Présence des proches la nuit

La nuit, les proches ne sont pas autorisés sauf en cas de situation exceptionnelle sur autorisation du médecin, une personne peut alors dormir sur un lit d'appoint après autorisation médicale.



Rencontrer le service social

Le service social peut vous aiguiller pour l'admission en EHPAD, le retour à domicile ou les aides. Parlez-en au médecin pour qu'ils vous orientent.



Les cultes

Sur demande, les représentants des cultes peuvent vous rendre visite. Leurs contacts sont affichés près des ascenseurs.

La qualité et la sécurité des soins

Dans notre établissement, la qualité signifie que chaque patient doit recevoir les soins qui lui sont adaptés, au bon moment, au bon endroit, de la bonne manière, avec le bon matériel et pour les bonnes raisons.

Des sujets à risque sont ciblés notamment, la douleur, l'hygiène, la sécurité des soins. Elle est évaluée par la Haute Autorité de Santé (HAS) tous les 4 ans. Pour voir nos résultats c'est ici.



Démarche éthique

Dans notre établissement, la démarche éthique consiste à toujours respecter la dignité, les droits et les choix des patients, en assurant des soins justes, bienveillants et adaptés à chacun.

Un comité local éthique agit pour respecter ce principe.

Un comité éthique au niveau de la Fondation est également actif sur ce sujet.



Démarche éco-responsable

Nous sommes engagés dans une démarche éco-responsable et nous essayons de mener des actions de fonds et des actions quotidiennes pour diminuer et limiter l'impact environnemental de notre activité. Ces actions passent par le tri et la valorisation de nos déchets, la maîtrise de nos consommations énergétiques et la politique de transport.



La commission des usagers (CDU)

Le personnel est là pour vous écouter et vous aider.

Une équipe spéciale s'appelle la **Commission des usagers**.

Cette commission existe dans notre établissement.

Elle a plusieurs missions :

- Elle vérifie que vos droits sont respectés.
- Elle vous aide si vous avez un problème ou une plainte.
- Elle vous explique les solutions possibles.
- Elle donne des idées pour améliorer l'accueil et les soins dans l'établissement.

Elle comprend :

- un président élu parmi les membres,
- le médiateur médical,
- le médiateur non médical,
- les représentants des usagers,
- ainsi que d'autres professionnels de santé de l'hôpital.

La liste nominative des membres de la CDU est disponible dans les services et à l'accueil de l'établissement. **N'hésitez pas à vous y référer.**

Vos droits



La personne de confiance

Désignez votre personne de confiance: personne qui peut recevoir l'information médicale vous concernant et qui peut être sollicitée si vous n'êtes plus en état de vous exprimer.

Plus d'infos >>



Prévention de la maltraitance

Dans cet établissement, nous ne tolérons pas les actes de maltraitance. Aussi, nos professionnels s'engagent à respecter la charte de prévention de la maltraitance de notre Fondation.

Plus d'infos >>



La charte de la personne hospitalisée

Son objectif est de faire connaître aux personnes malades, accueillies dans les établissements de santé, leurs droits essentiels tels qu'ils sont affirmés par les lois - notamment la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Cette charte est affichée dans les services d'hospitalisation.

Plus d'infos >>



La personne à prévenir

Indiquer quelle est votre personne à prévenir, elle sera alertée en cas de problème durant l'hospitalisation. Elle peut être la même personne que la personne de confiance.

Le droit à l'information et au consentement éclairé

Le droit à l'information et au consentement du patient garantissent que les patients reçoivent des informations claires sur leur état de santé et les traitements proposés, et qu'ils donnent leur accord libre et éclairé avant toute intervention médicale.

Plus d'infos >>



Le respect de la confidentialité, de la dignité et l'intimité du patient

L'ensemble des personnels et professionnels de santé s'engage au respect de la confidentialité de vos informations personnelles, administratives, médicales et sociales. Nous nous engageons au respect de votre intimité et de votre dignité, cela à chaque étape de votre prise en charge.



Les directives anticipées

Les directives anticipées sont demandées systématiquement pour toute hospitalisation, elles permettent d'exprimer vos volontés en cas de fin de vie (ex: réanimation, respiration artificielle, alimentation artificielle...). Ce n'est en aucun cas obligatoire, nous devons juste savoir si vous les avez rédigées.

Plus d'infos >>



La Protection des personnes sous tutelle ou curatelle

Les personnes dont les facultés mentales ou corporelles sont altérées au point d'empêcher l'expression de leur volonté peuvent bénéficier d'une mesure de protection judiciaire (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle). La demande peut être faite par la personne elle-même, son conjoint, ses parents, enfants, frères et sœurs, ou signalée par d'autres proches ou le médecin traitant auprès du juge du tribunal judiciaire du domicile de la personne concernée.

Vos données?

Recueil et traitement des données à caractère personnel



(article R1112-7 du Code de la Santé Publique)

Nous collectons et traitons des informations vous concernant, provenant de vous ou de tiers, pour des fins médicales et administratives. Les dossiers médicaux sont conservés 20 ans après le dernier séjour ou consultation, et 30 ans selon le RGPD.

Ces données sont utilisées pour la prévention, le diagnostic, les soins, et la gestion des services de santé, par des professionnels soumis au secret médical. Elles peuvent être partagées avec d'autres professionnels de santé ou établissements partenaires, et anonymisées pour des études statistiques ou éducatives. Vous pouvez vous opposer à ce partage.

Pour la recherche, un consentement spécifique est requis. Vous pouvez accéder à vos données, demander leur rectification, ou vous opposer à leur traitement, ce qui pourrait modifier votre prise en charge.

L'accès et la communication du dossier médical



Pour accéder à votre dossier médical, envoyez une demande écrite au directeur de l'hôpital avec une copie de votre pièce d'identité. Vous pouvez choisir de consulter le dossier sur place avec un médecin ou de le recevoir par courrier. Le dossier sera disponible sous 48 heures et envoyé sous 8 jours, ou 2 mois pour les dossiers de plus de cinq ans.

L'accès par des tiers nécessite votre autorisation écrite.

En cas de décès, les ayants droit peuvent demander des informations médicales, sauf refus de votre vivant, en précisant leur identité et le motif légal.

Le secret médical



Le secret médical est un principe établi dans l'intérêt du patient. Il s'impose à tous sauf dérogations prévues par la loi. Les informations médicales ne peuvent être données que par le médecin au patient ou au tuteur, selon les dérogations prévues par la loi. Même le patient ne peut demander de lever le secret médical. Aucune information concernant la santé d'un patient ne peut être donnée par téléphone.

Mon espace santé



Mon espace santé est un service numérique gratuit et sécurisé proposé par l'Assurance maladie.

Il centralise vos infos de santé : ordonnances, résultats, vaccins, etc. Vous pouvez les partager avec les professionnels de santé de votre choix.

Vous y retrouvez aussi votre Dossier Médical Partagé, un agenda santé, et des applis utiles validées par les autorités.

C'est vous qui contrôlez l'accès à vos données.

"L'avez vous bien
activé ??"





Vous avez des remarques, des remerciements, ou des plaintes ?

Vous pouvez en parler aux cadres de santé



LA RÉPONSE APPORTÉE NE VOUS SATISFAIT PAS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

La personne chargée des relations usagers

Les représentants des usagers

La direction du Pôle Hospitalier Léopold Bellan de Paris

Contacts disponibles sur le site internet ou affichés dans l'établissement



 direction.hopital@fondationbellan.org

Dans tous les cas, une enquête sera menée en interne et une réponse vous sera apportée



DES RELAIS SUPPLÉMENTAIRES

Un médiateur, pour faciliter le dialogue et vous présenter les voies de recours

Une saisine de la commission des usagers

Le signalement via le portail de signalement de l'ARS

Contacts disponibles sur le site internet ou affichés dans l'établissement

Commission des Usagers, CDU
cdu-droitsdespatients@fondationbellan.org



Vous souhaitez avoir plus d'impact ?



Que vous soyez patient, accompagnant ou aidant...
Rejoignez-nous en tant que patient partenaire !
Votre expérience, vos idées et votre regard nous sont essentiels pour nous améliorer.



Vous voulez nous donner votre avis ?

Répondez à notre questionnaire de satisfaction!



MERCI

de votre engagement auprès de nous !

Les transports et l'accès

L'ensemble des équipes de l'Hôpital Gériatrique Léopold Bellan de Paris 14ème se tient à votre disposition pour toute autre information



- P** Hôpital Saint-Joseph (payant)
- P** Clinique Arago (payant)
- M** **13** Métro ligne 13 : Stations Plaisance – Porte de Vanves
- T** **3a** Tramway T3 : Arrêt Port de Vanves
- N°** **N63** Plaisance – Porte de Vanves
- BUS** **95** **191** **58** Porte de Vanves
- BUS** **62** Plaisance – Hôpital Saint-Joseph

Hôpital Gériatrique Léopold Bellan de Paris 14ème

☎ 01 40 48 68 68

✉ direction.hopital@fondationbellan.org

📍 185c rue Raymond Losserand 75014 Paris



Découvrez
notre site internet

Assembler des
syllabes
Fiche 1



Assembler deux syllabes pour faire un mot

Thème les animaux
Exemple : LA + PIN = LAPIN

GE	DIN	LA	SOU	LLON	SER
MOU	CO	MOI	LIER	ILLE	CHE
ILLE	CHE	PENT	POU	VA	LE
PAPI	RIS	TI	SIN	CHON	ABE
GIR	HIRON	DON	VAL	GRE	NEAU
SANG	CHE	GOR	AFE	PIN	DELLE

•
•
•
•
•
•
•

•
•
•
•
•
•
•

•
•
•
•
•
•
•